

E.P.I.

LA LETTRE D'INFORMATION

EURO PATRIMOINE INVESTISSEMENT

L'intelligence financière au service de votre Patrimoine ...



PARTENAIRE DU NICE LAWN TENNIS CLUB



Dans votre lettre...

Une bonne nouvelle pour l'assurance vie et des solutions pour réduire votre impôt sur le revenu...

« Le mot du gérant » vous présente le fonds M&G Optimal Income et vous explique ce qu'est un fonds obligataire flexible. Ce type de fonds a toute sa place dans une allocation d'actifs.

Nous vous souhaitons un bon été.

*Michèle Rioni-Vallotton
3^{ème} trimestre 2016*

VOTRE CONFIANCE NOUS ENGAGE

BONNE NOUVELLE !!



La réponse ministérielle CIOT redonne à l'assurance vie son titre de « paradis fiscal »

C'est officiel, la réponse ministérielle CIOT est intégrée au BOFIP.

En conséquence, pour les successions ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016, la valeur de rachat d'un contrat d'assurance vie souscrit avec des deniers communs et non dénoué à la suite du décès de l'un des époux n'est pas au plan fiscal intégrée à l'actif de la communauté conjugale. Elle n'est donc pas soumise aux droits de succession.

L'épargnant qui saura habilement utiliser la réponse ministérielle CIOT pourra ainsi bénéficier d'une incroyable exonération de droits de succession.

Le blog Patrimoine 1 juin 2016



Rubrique IMPOTS

Vous allez recevoir pendant l'été votre avis d'imposition. Peut-être avez-vous déjà connaissance du montant de votre impôt si vous avez procédé à votre déclaration sur internet ou si vous avez fait le calcul sur le site [impôts.gouv](http://impots.gouv.fr).

Vous trouvez que vous payez trop ?... Il existe des solutions de défiscalisation.

Attention : chaque dispositif de défiscalisation répond à des buts précis. Il est donc indispensable de fixer ses objectifs pour choisir le dispositif le plus optimal.

Nous vous rappelons ici quelques-uns des dispositifs :

- investir dans un FCPI ou un FIP
- l'investissement immobilier locatif
- alimenter un plan d'épargne retraite
- faire une donation temporaire d'usufruit
- investir dans le capital d'une PME
- faire des travaux d'économie d'énergie
- faire des dons
- employer un salarié à domicile

Nous pouvons vous accompagner pour déterminer avec vous votre profil et vos objectifs pour choisir le dispositif le plus adapté à vos besoins.

Le mot du Gérant...

M&G Optimal Income Fund

La flexibilité de s'adapter à différentes conditions de marché

De nombreux investisseurs choisissent d'investir dans les obligations parce qu'elles offrent une plus grande stabilité que les autres types d'investissements. Pour l'essentiel, une obligation est un prêt accordé par les investisseurs à un État ou une entreprise, généralement en échange de paiements d'intérêts réguliers sur une période donnée. A la fin de cette période (l'échéance de l'obligation), le prêt est remboursé.

Les investisseurs sont généralement les plus intéressés par le taux d'intérêt payé par une obligation, lequel augmente en fonction des risques impliqués :

1. **Le risque de crédit** : si l'emprunteur (l'État ou l'entreprise) en vient à ne plus être à même de rembourser le prêt. En acceptant ce risque de crédit, les investisseurs peuvent en contrepartie exiger un taux d'intérêt plus élevé.

2. **Le risque d'échéance** : plus longue est la durée du prêt, plus il devient risqué, en particulier parce que les taux d'intérêt peuvent changer au rythme de l'évolution de l'économie. A nouveau, les investisseurs peuvent exiger un taux d'intérêt plus élevé.

Toutefois, les investisseurs peuvent également négocier une obligation avant son échéance et des facteurs tels que l'évolution des taux d'intérêt ou de la solvabilité d'un émetteur influera sur la valeur de l'obligation. Par conséquent, les investisseurs peuvent bénéficier de deux sources de rendement grâce aux obligations : les intérêts payés et la hausse du prix, ce qui conjugué est appelé le **rendement total**.

Flexible et ayant pour objectif de générer un rendement total positif, le fonds **M&G Optimal Income Fund** peut explorer l'ensemble des types d'obligations en quête d'opportunités d'investissement. Dans la mesure où les différentes obligations réagissent différemment aux conditions économiques, cette flexibilité offre au gérant du fonds, Richard Woolnough qui dispose de près de 30 années d'expérience, toute la latitude nécessaire afin d'identifier à tout moment ce qu'il considère être les meilleures opportunités d'investissement, conformément à ses opinions à long terme à l'égard des marchés financiers.

Le fonds a enregistré de solides performances depuis son lancement en Europe (le 20 avril 2007).

Fonds	Valeur liquidative	Performance au 27/06/16						
		Depuis le 01/01/2016	2015	2014	2013	2012	2011	Cumulées sur 5 ans
M&G Optimal Income Fund €A-H	Au 27/06/2016 18,4 €	+1,3%	-1,6%	+4,7%	+7,2%	+13,0%	+6,3%	+29,8%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

EURO PATRIMOINE INVESTISSEMENT est une société de Courtage d'Assurance et de Conseil en Gestion de Patrimoine créée en 1996.

EPI gère plus de 200 millions d'euros pour le compte de 950 clients à ce jour.

Notre offre financière :

Assurance-vie (de droit français ou de droit luxembourgeois)

Assurance-vie à revenus garantis

Contrats de capitalisation

Contrats vie-génération

Fonds euro-croissance et euro-diversifiés

PEA et PEA PME

SCPI

Les conseillers accompagnent également leurs clients dans leurs démarches administratives (déclarations de revenus, ISF et revenus fonciers).

VOTRE SECURITE, NOTRE DEONTOLOGIE

Chaque conseiller s'engage à respecter une Charte de déontologie qui vous garantit notamment le secret professionnel et le maintien de ses connaissances au niveau requis par l'évolution des techniques et du contexte économique et réglementaire.

NOUS JOINDRE

Tel 04 93 82 25 26

epi@episa.net

www.episa.net

EURO PATRIMOINE INVESTISSEMENT

S.A. au capital de 100 000 € - 15 rue Masséna 06000 NICE - Tél. : 04 93 82 25 26 - Fax : 04 93 82 60 11

RCS Nice B 405 139 635 00016 e-mail : epi@episa.net - <http://www.episa.net>

Enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 000 893 (www.orientas.fr) en qualité de Courtier en assurance,

IOBSP positionné en catégories de Mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement (MOBSP) et

Mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement (MIOBSP)

Conseiller en investissements financiers adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'AMF
Activité de démarchage bancaire et financier